

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 15 OCTOBRE 2018

Date de convocation :  
09 octobre 2018

Nombre de conseillers :  
en exercice : 21

Présents : 12

Votants : 17

*L'an deux mille dix-huit le quinze octobre à 19h00, le Bureau de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.*

### **PRESENTS :**

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Laurent SIMON, Pascal LEROY, Mireille MUNCH, Patrick GUICHARD, Jean-Marie JACQUEMIN, Jean TASSIN, Jacques AUGUSTIN, Tony SALVAGGIO

Formant la majorité des membres en exercice

### **POUVOIRS DE :**

Edwige LAGOUGE à Roland HARLE, Frédéric NION à Jacques AUGUSTIN, Patrick MAILLARD à Patrick GUICHARD, Jean-Michel BARAT à Jean-Marie JACQUEMIN, Denis MARCHAND à Jean-Paul MICHEL

### **ABSENTS :**

Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Thibaud GUILLEMET, Yann DUBOSC

Monsieur Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Marc PINOTEAU, Maire de Collégien, non-membre du Bureau, est présent à cette assemblée.

**Le compte-rendu du Bureau Communautaire du 17 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.**

## PLAN LOCAL HABITAT : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

Présentation du diagnostic du Plan Local Habitat par le service Habitat de Marne et Gondoire et son bureau d'étude, la société « Espacité ».

## BILAN DE L'ECO-MOBILITE SUR LE TERRITOIRE

Point reporté à un Bureau Communautaire ultérieur.

## PRESENTATION DU "PERMIS DE LOUER"

Présentation du nouveau dispositif ouvert par la loi ALUR du 24 mars 2014 pour repérer et prévenir le développement de l'habitat indigne.

## **RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

## **RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

## **RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE DE MARNE ET GONDOIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 sur le centre aquatique Marne et Gondoire.

## **RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA GESTION DU RESEAU DE CHALEUR DU SYCOMORE (BUSSY-SAINT-GEORGES)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 sur la ZAC du Sycomore (Bussy-Saint-Georges).

## **CESSION DE PARCELLES BOISEES A CHALIFERT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CEDE** les parcelles sus désignées à M. CLEMENT et Mme GARNIER PREVOST au prix de 3 415€ ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la vente de ces parcelles sus désignées.

## APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ITINERANCE DES SERVICES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** d'ouvrir son réseau à l'itinérance entrante et sortante de la recharge ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention tripartite de partenariat pour le développement de l'itinérance des services de recharge de véhicules électriques avec son exploitant Clem' et le GIREVE (en annexe 1);
- ❖ **DECIDE** de confier à l'Exploitant de ses bornes de recharge, la publication et l'édition sur le portail de GIREVE de l'offre d'itinérance sur le réseau de recharge de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ;
- ❖ **DECIDE** de confier à l'Exploitant de son réseau de bornes de recharge, la signature d'accords d'itinérance avec les opérateurs de mobilité désireux d'utiliser le réseau de recharge de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ;
- ❖ **CONFIE** à l'Exploitant de son réseau de bornes de recharge, la signature d'accords d'itinérance sortante sur le portail du Gireve, pour lesquels elle aura préalablement donné sa validation ;
- ❖ **DECIDE** de valider les tarifs proposés pour les actes de recharge en itinérance « entrante ».

## GARANTIE D'EMPRUNT PRET " FOYERS DE SEINE ET MARNE " POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (EHPAD (100 CHAMBRES EN PLS)) SITUE ZAC SAINT-JEAN A LAGNY-SUR-MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

**Article 1** : L'assemblée délibérante de La Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **1 981 625.00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **87358**, constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

### **Article 2:**

Les caractéristiques du contrat de Prêt n° **87358** composé d'une ligne de Prêt pour l'Ehpad

Offre CDC	
Caractéristique de la Ligne du Prêt	GAIACF Foncier
Enveloppe	
Identifiant de la Ligne de Prêt	5241934
Montant	1 981 625 €
Commission d'instruction	1 180 €

Durée de la période	Annuelle
Taux de période	1,41%
TEG de la ligne de prêt	1,41%
<b>Phase d'amortissement</b>	
Durée	1 an
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6%
Taux d'intérêt	1,35%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR
Taux de progressivité des échéances	0,0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

**Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes:**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

**GARANTIE D'EMPRUNT PRET " FOYERS DE SEINE ET MARNE " POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (50 LOGEMENTS SOCIAUX COLLECTIFS) SITUE ZAC SAINT-JEAN A LAGNY-SUR-MARNE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de La Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **2 799 717.00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **87692**, constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2:**

Les caractéristiques du contrat de Prêt n° 87692 composé d'une ligne de Prêt pour la construction de 50 logements sociaux locatifs

Offre CDC	
Caractéristique de la Ligne du Prêt	GAIACT
Enveloppe	
Identifiant de la Ligne de Prêt	5241930
Montant	2 799 717 €
Commission d'instruction	1 670 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	1,41%
TEG de la ligne de prêt	1,41%
Phase d'amortissement	
Durée du différé d'amortissement	1 an
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6%
Taux d'intérêt	1,35%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR
Taux de progressivité des échéances	0,0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

**Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes:**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

**GARANTIE D'EMPRUNT CONTRAT DE PRET CONTRACTE PAT «FOYERS DE SEINE ET MARNE» POUR 14 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES A DAMPMART**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

**Article 1 :**

L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **1 284 496.00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 87650, constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2:** les caractéristiques du Prêt n° 87650

<b>Offre CDC</b>				
<b>Caractéristique de la Ligne du Prêt</b>	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
<b>Enveloppe</b>				
<b>Identifiant de la Ligne de Prêt</b>	5225455	5225452	5225453	5225454
<b>Montant</b>	531 630 €	119 049 €	458 078 €	175 739 €
<b>Commission d'instruction</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de période</b>	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
<b>TEG de la ligne de prêt</b>	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée du différé d'amortissement</b>	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
<b>Durée</b>	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
<b>Index</b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	-0,2%	-0,2%	0,6%	0,6%
<b>Taux d'intérêt</b>	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Amortissement déduit (intérêts différés)			
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
<b>Modalité de révision</b>	DR	DR	DR	DR
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30/360	30/360	30/360	30/360

**Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes:**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REUNION DES HABITANTS DU QUARTIER ORLY PARK (FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS )**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 300 euros.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET STREET WORK OUT (FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS )**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 300 euros.

**CREATION DE 4 POSTES DE GARDE-CHAMPETRES CHEF ET DE 2 ADJOINTS TECHNIQUES (POLICE INTERCOMMUNALE ENVIRONNEMENTALE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CREE** les postes suivants au tableau des emplois :

Numéro du poste	libellé, fonctions poste ou emploi	quotité temps de travail (en H)	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé
410	Garde-champêtre	35:00:00	POL	C	Garde -Champêtre chef	351	479
411	Garde-champêtre	35:00:00	POL	C	Garde-Champêtre chef	351	479
412	Garde-champêtre	35:00:00	POL	C	Garde-Champêtre chef	351	479
413	Garde-champêtre	35:00:00	POL	C	Garde-Champêtre chef	351	479
414	Adjoint technique	35:00:00	TECH	C	Adjoint technique	347	407
415	Adjoint technique	35:00:00	TECH	C	Adjoint technique	347	407

- ❖ **PERMET**, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, qu'emploi puisse être occupé par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée maximale de l'engagement sera alors d'un an renouvelable expressément dans la limite d'une durée totale de deux ans.
- ❖ **PERMET** que la rémunération de cet agent contractuel soit alors calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'emploi du premier grade de recrutement au 1er échelon, ainsi que les primes et indemnités liées à ce grade.
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire – chapitre 012

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2017-01-07 - TRAVAUX DE CREATION DE RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES SUR DIVERSES RUES A THORIGNY-SUR-MARNE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 pour le marché 2017-01-07
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 correspondant pour le compte de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire

**LANCEMENT D'UN MARCHÉ D'ETUDE ET CONSEILS SUR LES STARTES ARBORICOLES ET ARBUSTIVES DES ESPACES GERES PAR LA CAMG**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **LANCE** une consultation des entreprises en vue de recourir à un marché à procédure adaptée de prestations d'études, de diagnostics et de conseils sur la thématiques des strates arborées et arbustives des sites gérés par la CAMG
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché et tous les documents afférents, au terme de cette consultation.
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré

## **TRAVAUX DE REDIMENSIONNEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES DE LA RUE DU FORT DU BOIS A CONCHES SUR GONDOIRE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **LANCE** une consultation des entreprises en vue de recourir à un marché sur procédure adaptée (MAPA) en vue de la réalisation des travaux de redimensionnement du réseau d'eaux pluviales rue du Fort du Bois à Conches sur Gondoire.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché et tous les documents s'y afférent, au terme de cette consultation
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

**Questions diverses :**

***L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00***